

MARCHE DE FOURNITURES

Règlement de consultation pour la fourniture de repas en liaison froide pour la cantine scolaire de l’école maternelle et élémentaire PER JAKEZ HELIAS

 R.C.

Etabli par :

M Gérard DANIELOU, Maire de CLEDER

Mme Laurence BIZIEN, Adjointe chargée des affaires scolaires

Mme Isabelle LAINE, responsable du service scolaire

Coordonnées

Mairie – 1 place Charles de Gaulle 29233 CLEDER

Tel : 02 98 69 40 09/ fax 02 98 69 47 99

E-mail : mairie@ville-cleder.fr

Marché 2017 -

**ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION**

Le Marché porte sur la fourniture des repas en liaison froide pour la cantine de l’école maternelle et élémentaire PER JAKEZ HELIAS de la Commune de CLEDER pendant un durée de 3 ans pour les années scolaires 2017/2018 , 2018/2019, 2019/2020. Une année scolaire s’entend du 1er septembre d’une année N à la date officielle de la fin des cours de l’année N+1

**ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES**

**2-1 Restauration scolaire**

**Nombre de repas à livrer** : 125 repas par jours sur 140 jours par an (Ce chiffre peut varier en plus ou en moins selon les journées

* Maternelles = 60
* Primaires = 55
* Adultes = 10

**Nombre de services** : les repas de midi des lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires et jours fériés.

**Lieux de livraison** : à l’école PER JAKEZ HELIAS - 19 rue de Kermargar 29233 CLEDER

**Structure des repas** : menus à 4 composantes :

* 1 entrée
* 1 plat protidique
* 1 plat d’accompagnement
* 1 dessert, 1 laitage ou 1 fromage
* Pain et assaisonnement

**ARTICLE 3 – CONDITIONS DE L’APPEL D’OFFRE**

**3-1 Etendue de la consultation** :

La présente consultation est lancée sans option

Elle est soumise aux dispositions du Code des Marchés publics , article 28

**3-2 Type de Marché**

La présente consultation est lancée sous la forme d’un marché de fourniture à procédure adaptée selon l’article 28 du code des marchés publics

Dans le cadre de ce MAPA, la collectivité se réserve la possibilité de négocier les offres des candidats.

**3-3 Décomposition en lot :**

Il n’est pas prévu de découpage en lots.

Le marché sera conclu avec un fournisseur unique

Le titulaire du marché ne pourra pas sous-traiter tout ou partie du marché

**3-4 Compléments à apporter au chier des clauses particulières**

Les candidats n’ont pas à apporter de complément au cahier des clauses particulières.

**3-5 Mode de règlement :**

Le mode de règlement choisi par la collectivité qui passe le marché est le paiement par mandat administratif

**3-6 Délais de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours. Il court à compter de la date de signature de l’acte d’engagement

**ARTICLE 4 – LE DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il peut être téléchargé sur le site internet de la mairie ( [www.cleder.fr](http://www.cleder.fr)) Il est aussi directement accessible via le site internet : [www.amf29](http://www.amf29)

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française**

Les prix proposés seront indiqués **en euros**

Ils seront fermes et définitifs pour l’année scolaire 2017/2018 et ne pourront pas excéder une augmentation de 1% pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020.

**4-1 Constitution du dossier :**

Il comprendra les pièces suivantes qui devront être complétées et signées par le représentant qualifié du prestataire ayant vocation à être titulaire du marché

Pièces relatives à la candidature

1. Une lettre de candidature conforme au modèle (DC1) ou document équivalent
2. La Déclaration du candidat (DC2)
3. L'agrément sanitaire du lieu de production des repas destinés à l'exécution du présent marché délivré par la Direction des Services Vétérinaires,
4. L'attestation de jouissance pour l'entreprise du lieu de production au moins jusqu'à l'achèvement du présent contrat soit la veille du jour de la rentrée 2020.
5. Une déclaration sur l'honneur conforme au modèle (DC5) ou document équivalent, dûment datée et signée par le candidat attestant :
* que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail
* que le candidat n'a pas fait l'objet d'une déclaration de concourir à un marché public (article 44 du code des marchés publics, condamnation à une peine d'exclusion des marchés publics ou interdiction légale)

- que le candidat a satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales

- que le travail sera réalisé avec des salariés régulièrement employés au regard des articles L 143-3, L 143-5, L 341-6-4 et L 620-3 du code du travail

- que le candidat satisfait à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue à l'article L 323-1 du code du travail

f) L'attestation d'assurance en responsabilité civile

Le candidat devra fournir le chiffre d'affaires H.T. des 3 dernières années ou des 3 derniers exercices clos.

Pièces relatives à l'offre

1. Le Cahier des Clauses Particulières (CCP), daté paraphé, signé et accepté sans modification
2. L'acte d'engagement (DC 3) et ses annexes éventuelles
3. La proposition chiffrée et détaillée des prestations proposées par le candidat
4. Les documents explicatifs, références et présentation de l'entreprise

**4-2 Documents explicatifs :**

Au projet de marché seront joints les documents explicatifs notamment les indications concernant la provenance des denrées alimentaires, grammage des repas, utilisation de produits frais, les références de l’entreprise notamment en milieu scolaire

**ARTCILE 5 – CRITERES DE SELECTION**

Les critères de sélection choisis en fonction des performances à atteindre et de la satisfaction du besoin, sont classés par ordre hiérarchique :

|  |  |
| --- | --- |
| 1. La capacité de l'entreprise :
2. - à produire les quantités définies à l'article 3 du CCP

- à intervenir rapidement pour une livraison d'urgence, | 30% |
| 1. La qualité des produits proposés, et notamment le pourcentage et la fréquence d'utilisation de produits frais et de viande noble de 1ière. catégorie.
 | 30% |
| 1. Le prix et le grammage des repas (enfants et adultes)
 | 30% |
| 1. Prestations supplémentaires proposées, telles que : animations, repas à thème, formation et tenues du personnel de service, etc.
 | 10% |

**ARTICLE 6— CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

**6-1.Date limite d'envoi des offres**

Les offres des candidats peuvent être envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard **le lundi 17** **juillet 2017** (le cachet de la poste faisant foi), ou déposées en Mairie dans les mêmes délais (contre remise d'un récépissé) le même jour avant 12h00.

**6-2.adresse où les offres doivent être envoyées**

Mairie de CLEDER — 1 Place Charles de Gaulle — BP 15 — 29233 CLEDER

**6-3 Présentation des offres :**

Elles doivent être présentées sous pli cacheté de la façon suivante :

Une enveloppe comportant la mention :

* Mairie de CLEDER
* Marché à procédure adaptée pour la restauration scolaire
* Ne pas ouvrir

Celle-ci contiendra les documents cités à l’article du présent règlement de consultation.

**ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s’adresser à la mairie de CLEDER tel 02 98 69 40 09 – Mme LAINE